

Cour municipale de la Ville de Montréal

AVIS AUX AVOCATS

SERVICE EN LIGNE POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS VIDÉO COMPARUTION

Depuis plus d'un an, les comparutions du samedi et, maintenant, des jours fériés se font en mode vidéo comparution. À ce jour, les détenus comparaissent des centres opérationnels du sud, de l'ouest et de l'est.

DÉPLOIEMENT CENTRE OPÉRATIONNEL NORD

À compter du 24 novembre, le centre opérationnel nord débutera la vidéo comparution pour les détenus de la cour municipale.

DÉPLOIEMENT D'UN SERVICE EN LIGNE POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS (VISIO PARLOIRS)

La rencontre entre les détenus et les avocats se font toujours par visio parloirs situés à la cour municipale. Toutefois, la procédure de prise de rendez-vous sera modifiée à compter du **3 novembre 2018**. Tous les avocats sont invités à utiliser le nouveau système de réservation d'un visio parloir en ligne. Pour ce faire, il suffit d'accéder à l'adresse <https://services.montreal.ca/reservation-visio-parloir>. La première fois, l'avocat devra créer un compte. Ce service est totalement gratuit.

Au moment de la réservation, l'avocat doit connaître le centre opérationnel où est détenu son client. Il devra sélectionner le centre opérationnel et choisir l'heure à laquelle il désire rencontrer son client selon les plages horaires disponibles. Il devra indiquer ses coordonnées ainsi que le nom de son client dans la fiche de réservation. Un courriel de confirmation sera transmis aux coordonnées inscrites sur la fiche d'inscription de l'avocat. Un aide-mémoire détaillé, en annexe au présent document, indique les étapes à suivre pour utiliser ce service.

L'avocat doit toujours se présenter au poste d'accueil de la sécurité 5 (cinq) minutes avant son rendez-vous. Nous vous rappelons que les plages de rendez-vous se situent entre 8 h et 10 h 10 et qu'elles sont d'une durée de 10 (dix) minutes. Durant cette période et jusqu'à la fin de la séance, il est impossible de rencontrer les détenus en personne dans les centres opérationnels ou de communiquer avec eux par téléphone.

HEURE DE DÉBUT DES AUDIENCES

Les audiences débutent toujours à 11 heures.

PROCHAINES ÉTAPES

Durant le premier trimestre de 2019, la vidéo comparution sera déployée les jours de semaine de façon graduelle. Si à titre d'avocat de la défense vous aimeriez participer à un comité de travail sur la vidéo comparution en semaine, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la cour numérique par courriel au cour_numerique@ville.montreal.qc.ca.

Direction des services judiciaires

Le 19 octobre 2018

Pour toute question au sujet de la présente, veuillez communiquer avec nous par téléphone au (514) 280-3729 ou directement par courriel à l'adresse suivante : cour_numerique@ville.montreal.qc.ca

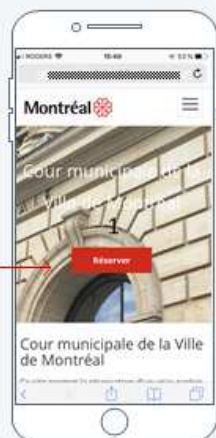


Chef-lieu
775, rue Gosford
Montréal (Québec)
H2Y 3B9



Prise de rendez-vous visio parloirs Cour municipale de la Ville de Montréal

1 Connectez-vous à :
[services.montreal.ca/
reservation-visio-parloir](http://services.montreal.ca/reservation-visio-parloir)

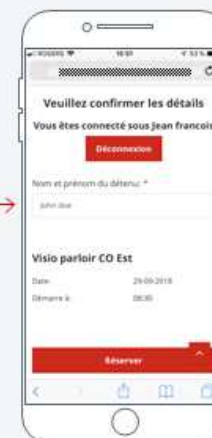


2 Réservez votre rendez-vous

4 Choisissez une plage horaire disponible



6 Indiquez le nom de votre client pour terminer la réservation



3 Sélectionnez le centre opérationnel où votre client est détenu



5 Identifiez-vous pour la prise de rendez-vous
ou
créez votre compte si vous n'en possédez pas encore



7 Une confirmation de votre rendez-vous sera envoyée à l'adresse courriel associée à votre compte



Pour toute information ou commentaire:
cour_numerique@ville.montreal.qc.ca